

### Extrait des décisions du Bureau du 15 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 janvier, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

**Étaient présents :** BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, PRESLES Gwendoline, SIMON Bertrand, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Étaient excusés :** BEAUDOUIN Laurent et VAN DUFFEL Christine.

**Étaient absents :** BERNARD Jean-François, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis et TIHY André.

**Assistaient à la réunion** PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable communication, Mickaël MARTIN – Responsable du centre de tri et PAV, Gilles ALLEAUME – Responsable Systèmes d'Information et CORDEY Marlène, Responsable des Affaires Générales.

Membre du Bureau..... 17  
Présents..... 11

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 35.**

**Date de la convocation : 07 janvier 2025. Secrétaire de séance : SIMON Bertrand.**

## N° 2025-006 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE REDUCTION DES DECHETS DES MARCHES HEBDOMADAIRES

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à candidater auprès de la Région Normandie, dans le cadre d'une demande de financement relative à l'action de sensibilisation et de réduction des déchets des marchés hebdomadaires.

**Article 2 :** D'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de financement au titre du fonds leader, auprès du GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure, pour le territoire de l'IBTN ; et du GAL Seine Normande, couvrant le territoire de la CCRS, de la CCPAVR et de la CCLPA, pour l'action de sensibilisation et de réduction des déchets des marchés hebdomadaires.

**Article 3 :** D'autoriser le Président ou son représentant, en cas de validation du dossier de candidature par nos partenaires, à signer les dossiers de subventions.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.